



Association de Protection du Val Lamartinien et du site de Cluny

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 1^{er} avril 1988 en Préfecture de Mâcon
Agréée au titre des articles L141-1 & L142-1 du code de l'environnement dans le cadre
Géographique du département de Saône & Loire

Président : Yves DURAND – Tel. 06 85 79 83 56 - yves.durand@apvlc.org

Adresse postale : APVLC, Mairie de la Roche-Vineuse, 2 rond-point René-Cassin, 71960 La Roche-Vineuse

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2016

Salle des Griottons à Cluny

Ordre du jour

Bilan Financier

Rapport Moral

Nuisances sonores du TGV

RCEA

Eolien

Appel à candidatures et renouvellement du Conseil d'administration

Le Président Yves Durand ouvre la séance.

Message de bienvenue du Président :

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire 2016 de l'APVLC et remercie la Municipalité de Cluny de mettre à notre disposition cette belle salle.

Mesdames et Messieurs les adhérents, chers amis, les membres du Bureau de l'APVLC se joignent à moi pour vous saluer et vous remercier de votre présence qui est un véritable encouragement en faveur de nos actions pour la défense de l'environnement et du cadre de vie des citoyens.

Je remercie tout particulièrement :

Les Maires et Elus : Les membres du Conseil municipal de Cluny : Monsieur Claude TAIEB adjoint, représentant le Maire de Cluny, Madame Michelle TERRAZ, Conseillère déléguée, Monsieur DAVANTURE Maire de Prissé et son 1^{er} adjoint Monsieur SEY, Monsieur Jean Louis ANDRES maire de Charnay les Mâcon, Monsieur Michel MAYA Maire de Tramayes, Madame Elisabeth LEMONON Conseillère Départementale de Cluny

Les Présidents des Associations ou leurs représentants de L'APERL, APVN, Charnay Responsable, Monts du Mâconnais

Excusés : Monsieur Henri BONIAU Maire de Cluny, Monsieur Thomas THEVENOUD député, Madame JARROT Présidente de l'Association des Maires de Saône et Loire, Madame Christine ROBIN Présidente des Pays Sud Bourgogne, Monsieur Jean Luc FONTERAY Conseiller Départemental de Cluny, les Maires de la Roche Vineuse, Berzé la Ville, Bussières.

Les Présidents des associations UFC que Choisir, SAUVCLUNY3G.

Le Président donne ensuite la parole à M Claude TAIEB qui excuse M BONIAU retenu par une réunion à la Préfecture. Il rappelle le rôle d'une association telle que la notre et se félicite des bonnes relations qu'il y a toujours eues entre la Municipalité de Cluny et l'APVLC.

Le Président remercie M TAIEB et présente ensuite le Bureau :

Yves Durand, Président
Jorgen Bøving, Vice-président
Henri Belouze, Trésorier
Jacques Doumet, Conseiller juridique
Roger Jandet
Alain Viseux
Jean-Jacques Tisserand
Bernard Sommereisen, Président d'honneur

Présentation de l'APVLC par le Président

Qui sommes-nous ?

- Une association loi 1901, déclarée en préfecture depuis 1988, et agréée sur le plan départemental depuis 2002.
- Le mariage en 2002 de 2 associations dont la création a pour origine les nuisances sonores du TGV
 - L'APVL : Association de Protection du Val Lamartinien
 - L'Association pour la Protection de Cluny contre les nuisances sonores du TGV
Messieurs MEGARD, LACROIX, MAILLET, LALANNE tous soucieux de la mise en valeur de Cluny ont participé à l'animation de cette association avec l'appui constant des différentes municipalités

Quelle est notre raison d'être ?

- Lutter contre toutes les formes de nuisances, présentes et à venir, et protéger l'environnement et le cadre de vie des habitants.
- Aider des collectifs locaux à se constituer et leur fournir une aide juridique et technique dans leurs requêtes.
- Quantifier les niveaux de nuisances à l'aide d'appareil de mesure (ex : bruit, ondes,...)

Quels sont nos interlocuteurs ?

- L'agrément départemental obtenu depuis 2002 nous permet de participer à différentes commissions des instances publiques (Préfecture, Communauté de communes, Mairies (ex PLU))
- Nos interlocuteurs sont d'une part les particuliers ou les collectifs et d'autre part les élus et instances publiques.

Le Président donne ensuite la parole au Trésorier.

Rapport Moral du Président

- **Notre agrément départemental** au titre de l'environnement a été renouvelé en 2014. Cela confère à l'APVLC les droits reconnus à l'article L 141-1 et L 141-2, c'est-à-dire participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement...
- **Le Conseil d'administration de l'APVLC** est aujourd'hui constitué de 8 membres par rapport aux dix prévus dans les statuts. Il y a donc de la place pour de nouveaux arrivants et nous lancerons à la fin de l'AG un appel à candidature pour l'élection des membres du Conseil d'Administration. Si les nouveaux candidats avaient des compétences en droit et affaires publiques ce serait parfait et permettrait d'aider Jacques Doumet notre très compétent mais unique expert dans ce domaine.
- Depuis la dernière Assemblée Générale notre Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois.
- **Chacun de nous est en charge de domaines spécifiques**, dont :
 - Eolien : Jorgen Boving
 - Carrières : Roger Jandet
 - Autres énergies renouvelables et traitement des déchets : Alain Viseux
 - TGV, bruit : Yves Durand
 - RCEA : Alain Viseux Bernard Sommereisen,
 - Juridique : Jacques Doumet
 - Logistique : Jean Jacques Tisserand
 - Adhérents - Finances : Henri Belouze
- Vous pouvez suivre les sujets traités et l'avancement de nos travaux en allant sur notre site
apvlc.org
 - **Les participations aux commissions** de la préfecture ont été renouvelées fin 2015. Nous participons au CODERST en tant que suppléant, et nous sommes titulaires aux principales commissions de la CDNPS. En plus des commissions à la Préfecture nous participons à la CAMVAL et à son comité de Développement, à d'autres instances publiques (communautés de communes, mairie (PLU))
 - **Nous avons inscrit à l'ordre du jour** de cette Assemblée Générale les thèmes qui nous ont mobilisés cette année et que vont développer mes collègues
 - TGV Cluny
 - Travaux sur la RCEA et conséquences
 - Eolien
 - Projet de lettre d'information
 - **Dossiers traités**, comme toujours, en bonne relation et selon le cas :
 - Avec les élus : Conseil Général, Députés, Sénateurs, Maires, CAMVAL
 - Avec l'Administration : Secrétariat Général de la préfecture, Coderst, CDNPS, IDC
 - Avec les Associations : SauvCLUNY3G, UFC que choisir, Monts du Mâconnais, APVN,
 - Avec les Collectifs

L'Assemblée donne quitus au Président pour ce rapport.

TGV à Cluny, Yves Durand

- Historique

- La ligne démarre en 1981 avec un objectif de 50 trains par jour et avec l'assurance que les TGV seraient moins bruyants que les trains traditionnels.
- 10 ans après, grâce au succès du TGV, le trafic passe à 150 trains jours et l'on constate que le TGV est très bruyant. La conception des nouvelles lignes tiendra compte de cette constatation.
- Création de l'association pour la Protection de Cluny contre les nuisances sonores du TGV en 98.
- En 1999 le Préfet déclare « Cluny est la seule ville de 5000 habitants située sur la ligne TGC Paris Lyon où les zones d'habitation sont en bordure du TGV. Il convient que la SNCF entretienne un dialogue avec la mairie et qu'un engagement sur un projet de travaux accepté par tous soit pris par la SNCF »
- En 2003 après plusieurs interventions auprès des Ministres un chiffrage de travaux pour murs antibruit est effectué : 11,35 M€ financés à 50% par RFF et SNCF et 50% en financement local. Refus de ce financement car hors des compétences des collectivités locales.
- En 2006 enquête à Cluny sur la perception des nuisances TGV. Sur 154 réponses, 134 foyers demandent des protections phoniques en souhaitant que ces protections soient le moins inesthétiques possibles.
- La même année des mesures de bruit sont faites à Cluny en une dizaine d'endroits. Curieusement pendant cette période tous les trains venant de Paris circulaient à allure réduite (200 à 220 km/h)
- En 2007 promesse écrite de RFF que Cluny soit un site pilote pour essayer des matériels et des matériaux antibruit.
- Parallèlement l'APVLC monte un dossier auprès du Tribunal Administratif pour que les normes bruit sur la ligne Paris Lyon soient les mêmes que celles des autres lignes TGV. Actuellement on tolère 10 fois plus de bruit sur la ligne Paris Lyon que sur les autres lignes TGV.
- Au final, le dossier n'a pas été examiné sur le fond, mais a été rejeté après 3 ans sur un problème de forme. Quant à RFF il y a eu une perte totale de mémoire sur leur promesse de 2007
- Depuis 2015 nous relançons le dossier avec l'aide des élus locaux et départementaux

- Nuisances subies par certains Clunyois

On évalue à un peu plus du quart, les habitants impactés par ces nuisances :

- Nuisances sonores, caractérisées par l'importance du bruit et la brusque élévation de celui-ci (phénomène d'émergence)
- Perte de valeur de l'immobilier au niveau de 20 à 40% selon l'exposition de l'habitation.

- Opportunités pour tester de nouvelles protections antibruit

Le ballast va être changé à partir de juillet 2017 entre Cluny et Loché. La SNCF disposera de milliers de tonnes de cailloux qu'il faudra évacuer.

La proposition de l'APVLC est d'étudier l'utilisation de ces cailloux pour constituer des gabions qui disposés le long de la voie formeraient des murs antibruit à l'emplacement de ceux-ci.

L'intérêt serait économique : moindre coût des gabions et pas d'évacuation des cailloux et au niveau esthétique les gabions passent mieux que les murs du val Lamartinien.

- **Le dialogue 2015 – 2016 avec la SNCF**

- 1° et 2° lettre à la Direction Régionale de la SNCF en mars 2015. Réponses 3 mois et 6 mois après complètement à côté du sujet : « les gabions n'arrêteraient pas le bruit » et « si vous voulez mettre des gabions en dehors de l'emprise SNCF pourquoi pas ? »
- Lettre à la Direction Nationale de SNCF Réseau avec l'appui des Sénateurs. Réponse du PDG au Sénateur HEMORINE : les normes phoniques applicables à la ligne Paris Lyon sont respectées. C'est-à-dire que des normes 10 fois plus laxistes que les normes TGV sont respectées par rapport à des mesures faites quand 50% des trains circulaient à allure réduite !!!
- Nouvelle lettre au PDG de SNCF Réseau, pas de réponse mais il y a eu un changement de Président.

- **Action auprès de la Préfecture**

Devant l'attitude très négative de la SNCF nous nous sommes tournés vers la Préfecture.

- Une réunion est prévue le 8 Juillet, en accord avec la SNCF, à la Préfecture

- **Nos constatations**

- SNCF fait tout pour gagner du temps et ne pas bouger, tant que le sujet reste « confidentiel »
- SNCF craint probablement que des travaux à Cluny entraînent des travaux sur bien d'autres endroits de la ligne Paris Lyon
- Les élus locaux soutiennent nos actions et cela depuis le départ
- Il faut aujourd'hui que la SNCF entende la voix des riverains

- **Propositions**

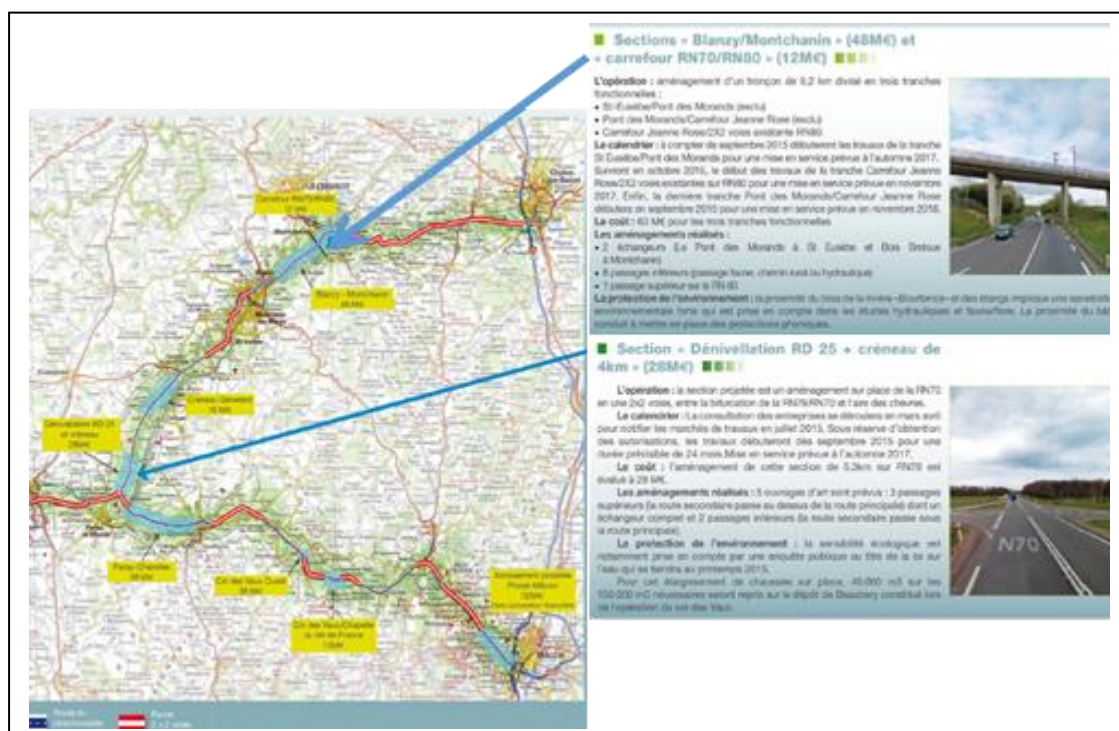
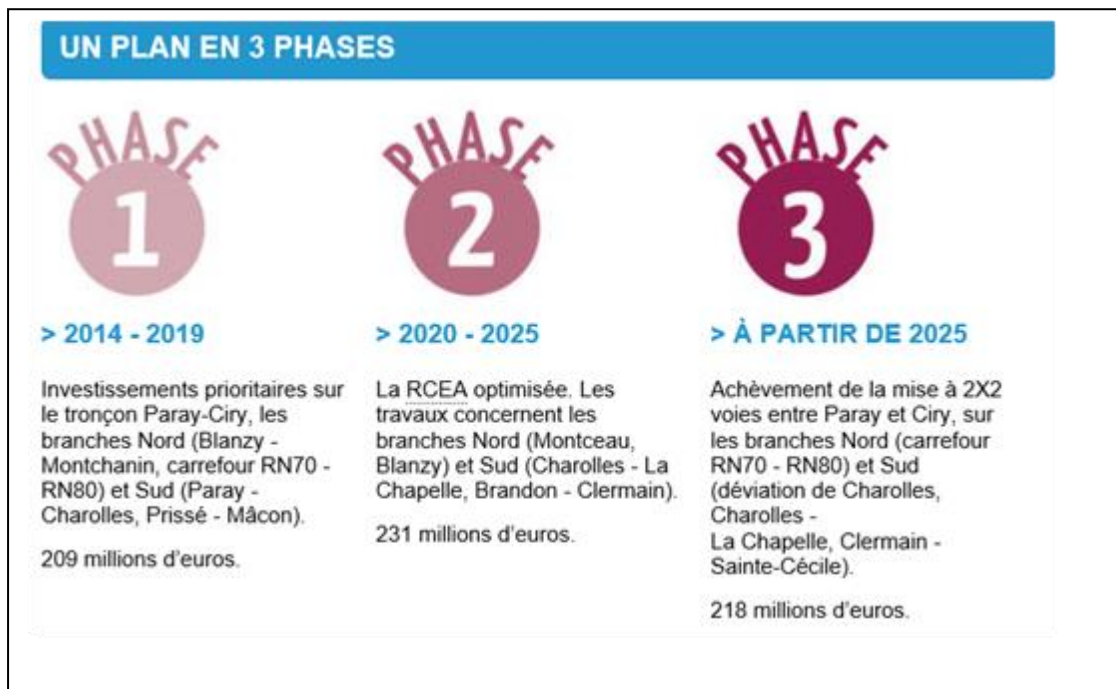
- Si vous partagez notre position, vous vous sentez concernés et prêts à défendre vos droits face aux nuisances sonores et à la dépréciation de vos biens, nous vous suggérons la création d'un collectif « Les Riverains du TGV de Cluny » ou autre nom.
- Si ce collectif est créé, des actions individuelles et collectives auprès de la SNCF pourront être plus facilement menées avec en soutien l'avocat de l'APVLC
- Des actions auprès des médias : manifestations, Presse, FR3 pourront être entreprises

A la suite de cette présentation une discussion s'installe sur l'opacité des interventions de la SNCF, notamment en matière de déboisement des talus et d'aspersion de pesticides à haute dose le long de la Ligne TGV. Les riverains constatent que le déboisement a amené des phénomènes de vibration des fenêtres et a accentué le bruit, quant à l'utilisation massive de pesticides elle nuit considérablement aux producteurs « bio » dont les terrains jouxtent la ligne. De plus les gros engins utilisés pour le déboisement ont endommagé les routes d'accès.

Les représentants de la Mairie de Cluny prennent note de ces effets dommageables.

Les riverains de la ligne présents ou représentés sont d'accord pour qu'un collectif soit créé. Chaque zone concernée par les nuisances désignera un représentant. Ces représentants coordonneront avec l'aide de l'APVLC les actions auprès de la SNCF, des institutions et des élus.

- Si nous devons rester sans réponse de SNCF Réseau et que toutes les tentatives de concertation et de médiation échouent, une action juridique vis-à-vis de SNCF Réseau serait initiée.
- Conformément à l'Article 8 des Statuts de l'APVLC, modifiés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 mai 2011, le Conseil d'administration habilite dans ce cas le Président et le Vice-président à lancer une telle action.
- L'Assemblée approuve à l'unanimité cette démarche.



L'objectif de l'APVLC

Notre association a demandé à s'intégrer au plus tôt au sein des équipes en charge de ce projet afin de veiller à la prise en compte des souhaits de riverains et la mise en œuvre des solutions permettant de réduire au mieux les nuisances que pourront engendrer ces modifications.

Et ce dans l'ensemble du territoire de notre compétence géographique qui est la Saône-et-Loire.

Une première réunion aura lieu en Automne.

Eolien, Jorgen Boving

France

En 2015, avec une puissance de 10 312 MW raccordée au réseau (soit environ 6000 machines), la production d'électricité d'origine éolienne a été de 3.9 %.

Comparativement, en 2009 la production d'origine éolienne représentait 1.5 %, soit 4000 MW raccordés pour environ 3000 machines.

La volonté est de doubler le parc éolien terrestre d'ici à 2023.

Simplification des procédures.

Bourgogne-Franche-Comté - La Région roule à fond pour l'éolien

La présidente du conseil régional, Marie-Guite Dufay à l'occasion d'une visite sur le site de l'usine de production de mâts éoliens Francéole :

« Je veux vous assurer de notre soutien plein et entier envers une filière totalement mature et compétitive, porteuse d'activités, de sens et d'avenir. »

Balayant d'un revers de la main toutes les questions mises en avant par les opposants à l'éolien (impact sur le paysage, sur la faune, sur la santé, manque de vent...), Marie-Guite Dufay a insisté sur le fait qu'elle comptait s'inscrire dans le sillon de son prédécesseur François Patriat, avec la détermination d'aller plus vite et plus loin.

En même temps, elle s'inquiète face à l'intolérance d'organisations qui sont très structurées, faisant échouer nombre de projets. Est prête à réfléchir à la création d'une mission de médiation qui, au Conseil régional, pourrait aider les élus à implanter, sur leur territoire, des éoliennes.

Didier Schlienger, Directeur Adjoint d'OSTWIND : "un potentiel éolien important encore inexploité"

Nièvre

Sud-Morvan

Sauvegarde Sud-Morvan s'organise pour contester les projets de Luzy, Tazilly, Savigny-Poil-Fol, Ternant, Saint-Seine et Cressy-sur-Somme pour un total de 29 éoliennes.

En Bourgogne le Département le mieux « servi » est la Côte d'Or avec une centaine d'éoliennes installées et plus de trois cents projets.

Saône et Loire

En Saône-et-Loire, aucun parc éolien n'a encore vu le jour, malgré des projets ces dernières années dans le Chalonnois, dans le Charolais ou encore au col des Baudots.

Le Conseil régional verrait d'un très bon œil un parc dans la S&L puisque le Département est déjà un fournisseur important de mâts.

Une personne dans l'assistance fait remarquer qu'il y a de multiples exemples où la région de production d'un bien n'est pas la région de consommation ou d'installation.

Les projets Sud-Morvan risquent de s'étendre en S&L dans les communes de Cressy-sur-Somme, Marly-sous-Issy, Issy-L'évêque, Cuzy et Montmort, également pour un total de 29 éoliennes

A Montmort le permis de construire pour 4 éoliennes est signé.

A Marly-sous-Issy, le maire persiste et signe « Le conseil est toujours partant. Il y a déjà eu deux délibérations favorables et nous aurons le verdict de l'étude ornithologique à la fin du mois. S'il est positif, nous donnerons l'autorisation pour l'installation d'un mât de mesure sur la commune, en juillet. »

Par ailleurs :

Uxeau

Les élus disent non.

L'idée d'une étude de faisabilité liée à l'éventuelle installation de six éoliennes dans la commune a été balayée d'un revers de la main par les conseillers municipaux à une large majorité.

Saint-Bérain-sous-Sanvignes

Commune riveraine de Montceau-les-Mines. 12 à 14 éoliennes. Le projet n'est qu'à ses débuts.

La Chapelle-au-Mans

Un permis de construire pour 4 éoliennes a été signé le 10 mai 2016.

CDNPS

La Formation Sites et Paysages dans laquelle nous siégeons a été complétée par des représentants de l'industrie éolienne pour les dossiers éoliens relevant de l'autorisation unique.

Simple souci d'information sur les projets ou Conflit d'intérêt ? Participation aux votes ? La question a été posée à la Préfecture, à ce jour nous n'avons pas eu de réponse.

Pour mémoire

L'APVLC est fondamentalement pour le développement des énergies renouvelables en Saône et Loire si :

- 1) elles correspondent à des ressources locales,
- 2) leur exploitation aboutit à un coût de l'énergie acceptable dans la durée,
- 3) les installations pour les produire n'engendrent pas pour les riverains des gênes inacceptables.

Position réservée vis-à-vis des projets éoliens, en plus des problèmes environnementaux :

- Vents faibles et aléatoires conduisant à un bilan incertain,
- Risques dans la durée sur les sociétés portant ces investissements et alimentées aujourd'hui par des promesses d'avantages fiscaux et de forte rentabilité,
- Risques liées à la fin de vie de ces investissements dont le démantèlement n'est à ce jour pas couvert

Une attention toute particulière doit être portée à la préservation des sites touristiques.

Appel à Candidatures et renouvellement du Conseil d'administration

Le Statuts de l'APVLC prévoit un Conseil d'Administration de 10 membres. Le CA comprend aujourd'hui 8 membres et un appel à candidature est lancé à l'assistance.

Une ou deux personnes marquent un intérêt et vont réfléchir à leur éventuelle participation.

Questions de l'assistance ?

Intervention de Madame LEMONON qui dit avoir apprécié l'approche positive de l'APVLC dans la recherche de solutions aux problèmes traités.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assistance de sa participation et invite tous les participants à prendre le verre de l'amitié.

Le Président : Yves Durand

Le Vice-président : Jørgen Bøving

Le Trésorier : Henri Belouze

P.S. : A l'issue de l'Assemblée Générale il a été procédé à l'élection du Bureau composé comme suit :

Président : Yves Durand

Vice-président : Jørgen Bøving

Trésorier : Henri Belouze

Conseiller juridique : Jacques Doumet

Alain Viseux

Roger Jandet

Jean-Jacques Tisserand

Bernard Sommereisen : Président d'honneur
